

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MME BRIGITTE FAVRE, DEPUTEE (UDC), INTITULEE « ACTIVITE DE LA DELEGUEE A L'EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES AU RALENTI ? » (N° 3046)**

A titre préalable, il convient de rappeler les effectifs du bureau de la déléguée à l'égalité. Actuellement, EGA dispose d'une déléguée à hauteur de 80%, d'une collaboratrice scientifique à 50% et d'une agente administrative en formation HEG. Elle bénéficie également de l'appui ponctuel d'une chargée de projets, au bénéfice d'un contrat de mandat.

**1. Quelles actions n'ont pas été réalisées en 2017 et pourquoi ?**

L'ensemble des actions planifiées pour l'année 2017 ont été menées à bien. Certaines ont cependant dû être légèrement redimensionnées et recentrées, faute de ressources à disposition. En effet, le poste de collaborateur-trice scientifique a été vacant durant trois mois, à la suite du départ de la titulaire en février 2017.

**2. Est-ce qu'il est prévu de les réaliser en 2018 (ou plus tard) ?**

Il s'agit d'actions récurrentes qui sont reconduites en 2018 et en 2019 dans leur format et leur fréquence usuelle.

**3. Pourquoi le budget n'était-il pas entièrement épuisé pour les comptes suivants :**

- a) 760.3090.0 Formation du personnel : En 2017, le départ et le remplacement de la collaboratrice scientifique a nécessité une réorganisation de l'équipe et une réattribution des tâches. Dans ce contexte fluctuant, certaines participations à des cours et formations ont dû être repoussées afin d'assurer en priorité le bon fonctionnement du bureau dans cette période transitoire. Le budget formation n'a donc pas été consommé en entier.
- b) 763.3102.00 Publications, impressions, campagnes, pubs : En 2017, la structure BEPOG (plateforme intercantonale de valorisation des métiers techniques dans l'Arc jurassien) a généreusement souhaité financer l'impression de l'édition d'égal à égalE dédiée au bilan à 5 ans du projet « Les métiers techniques au féminin ». Cette édition faisait l'objet d'un tirage élargi prévu dans le cadre du budget. Les frais d'impression correspondants à près de 3'800.- francs ont donc été pris en charge par le partenaire engagé.
- c) 760.3103.00 Littérature spécialisée, magazines : L'enveloppe budgétaire correspondant à l'acquisition d'ouvrage de référence et de littérature spécialisée est établie sur la base d'une moyenne. En fonction des sorties et des parutions, le budget annuel consommé peut donc varier considérablement. En 2017, le nombre d'abonnements aux revues professionnelles et d'acquisitions pertinentes d'ouvrages thématiques s'élevait à un coût total de 508.70 francs.
- d) 760.3130.00 Études et prestations de services : Plusieurs projets, études et prestations de service conduites par la Déléguée à l'égalité s'appuient sur des collaborations et partenariats avec le secteur privé. Dans le cadre de ces actions, il arrive ponctuellement que les partenaires prennent en charge financièrement une partie des coûts générés par les actions. En 2017, cela a été notamment le cas dans le cadre de l'action menée par le Groupe Violence où le Zonta Club a pris à sa charge un engagement financier de 3'500.- francs. Ce montant provisionné dans le budget n'a donc pas été consommé. Dans le même contexte, certaines mesures prévues dans le cadre du projet « Les métiers techniques au féminin » ont été prises en charge par des entreprises partenaires à hauteur de 5'000.- francs. D'autres mesures découlant directement des actions menées conjointement par les déléguées romandes dans le cadre de la stratégie de la Conférence romande des bureaux de l'égalité ont dû être repoussées à 2018 et 2019. Le report de ces actions a donc impacté la consommation de l'enveloppe budgétaire globale, expliquant ainsi l'excédent budgétaire en fin d'année.

**4. Existe-t-il une planification ciblée des actions pour l'égalité entre femmes et hommes sur une plus longue durée ?**

Les actions en matière d'égalité s'inscrivent dans une planification à trois ans. Une partie des actions découle des lignes stratégiques définies dans le cadre de la politique fédérale en matière d'égalité des chances et est déclinée au niveau cantonal. Une partie des actions découle du plan romand coordonné par la Conférence romande des bureaux de l'égalité et est, là encore, déclinée au niveau cantonal. Au niveau cantonal, les axes stratégiques en matière d'égalité sont définis et validés par le Gouvernement. Les actions spécifiques menées sont articulées autour des axes suivants : école, formation et choix professionnel ; famille ; emploi ; métiers techniques au féminin ; violence domestique ; politique. Ainsi, à chaque nouvelle législature, la Déléguée rencontre les chef-fe-s de Départements pour évoquer ensemble les axes de travail à prioriser pour la durée de la législature. L'actualité politique et économique impacte cependant la mise en œuvre de ces axes.

**5. Quelles actions importantes sont prévues ces trois prochaines années par la Déléguée à l'égalité entre femmes et hommes ?**

La planification des 3 prochaines années intègre les actions d'envergure suivantes :

- Organisation des assises romandes de l'égalité dans le Canton du Jura en novembre 2018 ;
- Déploiement de mesures de mise en application de la loi fédérale sur l'égalité auprès du tissu économique (campagne relative au contrôle dans les entreprises du principe de l'égalité salariale), en collaboration avec le Service de l'économie et de l'emploi ;
- Campagne de sensibilisation intercantonale pour le lancement et le déploiement de la nouvelle édition de la brochure « L'Ecole de l'égalité », dont la conception et la réalisation est pilotée par le Bureau vaudois de l'égalité pour l'ensemble des cantons romands ;
- Développement, mise en œuvre et promotion de nouvelles formations dans le domaine de l'égalité et de l'engagement politique pour les femmes et pour les hommes ;
- Création et déploiement d'un réseau de répondant-e-s à l'égalité au sein des différents départements cantonaux, élaboration d'un système transverse de veille à l'égalité et développement d'un plan d'actions interdépartemental.

**6. Le Gouvernement est-il de l'avis que le Canton du Jura est assez actif dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes ?**

En parallèle à ces tâches, la Déléguée préside 4 commissions cantonales et est membre de 11 commissions cantonale, romande et suisse. Son travail l'amène, de façon régulière, à de nombreux déplacements pour participer à des séances intercantionales ou nationales et prendre part à des manifestations diverses en lien avec son activité, contribuant ainsi à faire rayonner l'engagement jurassien en matière d'égalité des chances.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement estime que l'engagement de la Déléguée à l'égalité – dans le contexte financier et la configuration actuelle – est tout à fait approprié.

Delémont, le 11 septembre 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
La chancelière d'Etat

  
Gladys Winkler Docourt